



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 4 septembre 2023

Nombre de membres			L'an deux mil vingt-trois, lundi quatre septembre à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Thierry MICHEL, le Maire
En exercice	Présents	Nombres de suffrages exprimés	
15	14	Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0	Présents : Mrs MICHEL T., LEFEBVRE P. LESUEUR T., ARMIEL M., BONNARD F., LE ROY P., VAN VOOREN X., VOGT N., Mmes NUYTENS E., DELAPORTE L., KRAL A., MEYER D., STRAZEL A., WALBRECQ J. Représenté :
Date de la convocation : 30 août 2023			Absent non excusé : M. NOÉ B. Absent excusé :
Date d'affichage : 30 août 2023			Secrétaire de séance : M. Xavier VAN VOOREN

N° 2023-033 ▫ Particuliers - demande acquisition terrain, rue du Tour de Ville

Vu la demande, par mail en date du 18 juillet 2023, des acquéreurs du lot N°18 dans le lotissement « derrière l'église »,

Vu que la demande porte sur une partie de la parcelle ZN N°309 ne faisant pas partie de l'emprise du terrain faisant l'objet du lotissement,

La demande est étudiée par les élus.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ⇒ **Accepte** la vente d'un terrain situé en fonds de parcelle du lot N°18, celui-ci cadastré section ZN N°304, dans la limite de la largeur de leur terrain,
- ⇒ **Propose** de céder ce terrain au prix d'achat, soit la somme de 1600 €, pour une surface approximative 167 m²,
- ⇒ **Précise** que les frais de bornage seront à la charge des acquéreurs,
- ⇒ **Précise** que les frais de notaire ou acte administratif seront à la charge des acquéreurs,
- ⇒ **Autorise** M. le maire à effectuer les démarches nécessaires en application de la présente délibération,

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits,
À La Neuville-Roy, le 4 septembre 2023
Le Maire, Thierry MICHEL